

**Ministère de la transition écologique,  
de la biodiversité, de la forêt, de la  
mer et de la pêche**

**ARRÊTÉ du 16 mai 2025**

**modifiant l'arrêté du 23 janvier 2025 fixant la composition du jury des  
concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens  
de l'environnement ouverts au titre de l'année 2025**

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche  
et le directeur général de l'Office français de la biodiversité,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 05 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2025 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement ouverts au titre de l'année 2025 ;

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 23 janvier 2025 susvisé sont supprimés les termes suivants :  
« et examinateurs des épreuves orales. »

## **Article 2**

L'article 3 de l'arrêté du 23 janvier 2025 susvisé est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité d'examineurs supplémentaires des épreuves orales :

- Madame Sylvie ANDRE, attachée d'administration de l'Etat
- Monsieur Ludovic BERNACHOT, chef technicien de l'environnement,
- Madame Stéphanie BIELLMANN, technicienne supérieure de l'environnement,
- Madame Anne-Laure BORDERELLE, contractuelle de catégorie A,
- Monsieur Stéphane CHARRETIER, technicien de l'environnement,
- Monsieur Julien CONVERT, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Thierry COULEE, technicien supérieur de l'environnement
- Madame Lydie DJEZIRI, attachée d'administration de l'Etat,
- Monsieur Ervan DUPUIS, technicien de l'environnement,
- Madame Mylène HERRMANN, technicienne supérieure de l'environnement,
- Monsieur Manuel LAUTIER, chef technicien de l'environnement,
- Monsieur Jean MENDY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement,
- Madame Mélanie MERLE, attachée principale d'administration,
- Monsieur Sébastien MOUGENEZ, chef technicien de l'environnement,
- Monsieur Laurent NUNEZ, chef technicien de l'environnement,
- Madame Virginie PARRA, technicienne supérieure de l'environnement,
- Madame Gaëlle RIEUSE, technicienne supérieure de l'environnement,
- Monsieur Alan RIFFAUD, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement,
- Madame Johanna VAN HERRENTHALS, Ingénieure des travaux publics de l'Etat.

## **Article 3**

Il est ajouté un article 4 à l'arrêté du 23 janvier 2025 susvisé, rédigé comme suit :

Sont désignés en qualité d'examineurs supplémentaires des épreuves sportives :

- Madame BEJUGE Fanny, contractuelle de catégorie B
- Madame DOLOMINGO Andjy, contractuelle de catégorie B
- Monsieur HERON Maxime, contractuel de la catégorie B
- Madame HILDERAL Cindy, secrétaire administrative du contrôle et du développement durable
- Monsieur JEZEQUEL Maëlan, attaché d'administration de l'Etat
- Monsieur LORCERY Dorian, contractuel de la catégorie B

- Madame MARTINS Diana, contractuelle de catégorie B
- Madame MESQUITA Liliana, vacataire
- Monsieur PREM Cédric, agent administratif des finances publiques
- Madame SANTHAKUMAR Sarona, apprentie

#### Article 4

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, ainsi que le directeur général de l'Office français de la biodiversité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 mai 2025

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité

Pour la ministre et par délégation  
L'adjointe à la sous-directrice du recrutement et de la mobilité

Signé numériquement le 16/05/2025  
par Olivier Thibault  
Directeur général

Amélie LE-  
NEST

amelie.le-nest

Amélie LE NEST

Signature numérique de  
Amélie LE-NEST  
amelie.le-nest  
Date : 2025.05.09  
10:26:22 +02'00'

